

Anafé

Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers

Le 27 juillet 2012

ZONE D'ATTENTE DE TOULOUSE BLAGNAC:

Un jeune Sénégalais menacé de renvoi alors qu'il demande l'asile en raison de son homosexualité

Le ministère sanctionné par le juge administratif !

Maintenu en zone d'attente depuis samedi 21 juillet, Lamine, jeune Sénégalais homosexuel, avait déposé une demande d'asile qui a été rejetée par le ministère de l'Intérieur. L'Anafé l'a assisté pour contester cette décision, le juge administratif lui a donné raison jeudi et a annulé la décision du ministère. Lamine est désormais libre mais il lui reste à affronter une procédure longue et difficile.

Persécuté au Sénégal notamment en raison de son homosexualité, Lamine a décidé de fuir son pays. Il est alors arrivé le 21 juillet à l'aéroport de Toulouse Blagnac et a sollicité son admission sur le territoire au titre de l'asile. Cette demande a été examinée en une trentaine de minutes par téléphone par un agent de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et en présence de deux policiers, au mépris total du principe de confidentialité d'une telle demande.

Le 23 juillet, le ministère de l'Intérieur, sur avis de l'OFPRA, a rejeté la demande de Lamine, estimant qu'elle manquait d'éléments concrets.

Pourtant, aucun examen au fond n'est supposé être pratiqué en zone d'attente : il ne s'agit pas de se prononcer sur la reconnaissance du statut de réfugié, mais uniquement d'autoriser l'entrée sur le territoire français pour permettre le dépôt d'une demande d'asile formelle. En pratique, il s'agit bien d'une procédure expéditive et l'examen exige toujours plus de précisions dans le récit.

L'Anafé a aidé Lamine à contester le rejet de sa demande devant le tribunal administratif de Paris. L'audience s'est tenue le jeudi 26 juillet et le juge a annulé la décision du ministère, autorisant ainsi Lamine à entrer sur le territoire. Pour ce jeune Sénégalais, la procédure d'asile ne fait que commencer.

L'Anafé le répète, il faut que cesse cette politique migratoire restrictive qui n'hésite pas à écarter les principes de protection pourtant ratifiés par la France, sous prétexte de vouloir limiter l'accès à son territoire.